



Compte rendu du Conseil municipal du 28 juillet 2021 - 20h

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Christian BONIFAIT, Maire.

Étaient présents : Christian BONIFAIT, Marina COMPAIN, Fabrice JEGOU, Anne-Françoise LUCAS, Etienne POIROT-BOURDAIN, Christian BANSARD, Lydie CHASLE, Jean Claude MOSER, Bernard TRONCHET,

Absents : Marlène FOUCAULT, Françoise LECOMTE, Richard CARTIER, Jean-François YVON, Virginie CHAUDET, Christian GUIBERT, Xavier VAGNER, Virginie DELBRUEL, Valérie HUART, Maryse REDUREAU.

Procurations : Françoise LECOMTE à Marina COMPAIN, Virginie CHAUDET à Marina COMPAIN, Virginie DELBRUEL à Christian BONIFAIT, Valérie HUART à Jean Claude MOSER.

Secrétaire : Etienne POIROT-BOURDAIN

Convocation et affichage : 23/07/2021 **Conseillers en exercice** : 19 **Présents** : 9 **Votants** : 13

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées.

Le compte-rendu soulève-t-il d'autres remarques ?

2021-050 – Personnel : contrat parcours emploi compétences

Dans le cadre de l'organisation de la rentrée scolaire 2021/2022, la commune a la possibilité de recruter un agent bénéficiant d'un contrat aidé et l'accompagner dans son insertion professionnelle.

Avec le dispositif Parcours Emploi Compétences, le service emploi du conseil départemental nous propose la possibilité de recruter un agent bénéficiaire du RSA. Ce dispositif permet une prise en charge à hauteur de 60% à 80 % de la rémunération brut de l'agent pour un contrat de 20h à 30h minimum hebdomadaire.

Le service emploi nous a proposé de rencontrer 3 personnes dont le profil correspond à un emploi d'agent périscolaire et entretien des locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire :

- à solliciter un contrat PEC pour les services périscolaires et entretien à compter du 30 août 2021
- à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021

2021-051 – Personnel : création de poste

Pour anticiper l'organisation de la rentrée scolaire 2021/2022, notamment par rapport à la décision du comité médical du 2 septembre prochain, qui a été saisi concernant soit la reprise à temps partiel thérapeutique, soit l'aptitude/inaptitude d'une ATSEM de l'école maternelle et ainsi pouvoir recruter un agent en début d'année scolaire, il est proposé la délibération suivante :

Vu le budget communal 2021, et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°,

Afin d'assurer l'organisation de la rentrée scolaire dans de bonnes conditions compte tenu de l'augmentation significative d'élèves de l'école maternelle qui comptera 3 classes à la rentrée au lieu de 2 l'année précédente, il est proposé de recruter un agent technique permettant de renforcer l'équipe.

Le conseil municipal propose, à l'unanimité, de recruter un agent sur un emploi contractuel d'adjoint technique territorial - 1er échelon pour un maximum de 28h hebdomadaire et une durée maximale de l'année scolaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021

2021-052 – Avenant convention de mise à disposition locaux ALSH Eté 2021

Un avenant à la convention de mise à disposition des locaux ALSH été 2021 est nécessaire.
L'article 7 : concernant les modalités financières :

L'élaboration des menus et les commandes seront réalisées par le personnel communal sur leur temps de travail. Le temps de travail nécessaire est estimé à 3h (Christine BETTON pour 2h à 19€/h CC) et Eliane COQUELIN pour 1h à 21.5€/h CC). Cette mise à disposition donnera lieu au remboursement du salaire et des charges sociales à hauteur de 60€.

EST MODIFIE COMME SUIT :

L'élaboration des menus et les commandes seront réalisées par le personnel communal sur leur temps de travail. Le temps de travail nécessaire est estimé à 6h (Christine BETTON pour 4h à 19€/h CC) et Eliane COQUELIN pour 2h à 21.5€/h CC). Cette mise à disposition donnera lieu au remboursement du salaire et des charges sociales à hauteur de 119 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant de la convention dans ces termes.

2021-053 – Refacturation à la MDP dans le cadre de l'ALSH été 2021

Suite à l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux ALSH été 2021, il convient de reprendre une délibération concernant la refacturation concernant le temps de travail du personnel communal ci-après :

La préparation des menus et la passation des commandes réalisées par le personnel de la commune de St Pavace sur son temps de travail à raison de 4h à 19€/h et 2h à 21.5€ charges patronales comprises soit 119 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à émettre le titre de recette pour le recouvrement de cette somme.

INFORMATIONS DIVERSES

M. MOSER a participé à 2 réunions au syndicat du bassin de la Sarthe concernant :

- mise en place du PAPI
- définir les actions pluriannuelles
- accompagnement des collectivités dans le cadre du DICRIM
- 2022 étude du Monnet retenue – associer LMM (ancienne étude existante)

COPIIL future syndicat Sarthe amont du 22 juillet, objectif initial la mise en place du nouveau syndicat janv 2022, repoussée plutôt vers avril 2022, retard dû à l'intégration d'une autre communauté de communes. Le budget est de 500 000 €, pour les travaux le financement vient de l'agence de l'Eau et la participation de la CdC Maine Cœur de Sarthe est de 13 000€

M. MOSER rappelle que l'amont doit être solidaire de l'aval et que le territoire est actuellement orphelin en terme de GEMAPI.

Fête du village :

M. JEGOU présente la Fête du village qui est baptisé « Saint Pavace en Fête »

Nouveautés : présence métiers d'art – produits locaux

Flyer distribué aux palvinéens

Un protocole sanitaire est établi pour soumettre à la préfecture avec obligation du pass sanitaire

Fin du conseil municipal à 21h15

Prochain Conseil municipal le 16 septembre 2021

Nom	Signature
Christian BONIFAIT	
Marina COMPAIN	
Fabrice JEGOU	
Anne Françoise LUCAS	
Richard CARTIER	Absent
Marlène FOUCAULT	Absente
Christian BANSARD	
Françoise LECOMTE	Absente
Lydie CHASLE	
Jean François YVON	Absent

Nom	Signature
Etienne POIROT-BOURDAIN	
Virginie CHAUDET	Absente
Christian GUIBERT	Absent
Xavier VAGNER	Absent
Virginie DELBRUEL	Absente
Jean Claude MOSER	
Bernard TRONCHET	
Valérie HUART	Absente
Maryse REDUREAU	Absente